

NÉGOCIATION GEPP* :

Une 6^{ème} séance pauvre en avancées

*GEPP : Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels

Un projet d'accord encore insuffisant

Pour la **CFDT** les séances s'enchainent et le constat reste le même : nous venons avec nos revendications, nos questions et la direction vient avec ses réponses !

Le budget proposé par la direction est essentiellement basé sur les départs.

La **CFDT** demande des garanties sur l'emploi, ainsi que sur les conditions et la charge de travail pour ceux qui resteront.

Entre 2021 et 2023, les effectifs CDI du groupe en France sont passés de 71 121 à 63 644 ETP. **Pour la direction c'est encore trop !**

La **CFDT** constate que la direction ferme les yeux sur la surcharge de travail dans certains métiers liés au non-renouvellement des départs et ses conséquences en matière de RPS. L'enquête stress et condition de travail de 2021 montrait déjà une dégradation importante de l'intensité du travail, en particulier sur les métiers les plus touchés par les départs. La direction nous indique, cette fois, 6 500 départs potentiels en TPS sur la durée de l'accord mais toujours aucun chiffre de recrutement.

Orange est en pleine transformation : la **CFDT** exige une prise en compte des conditions de travail et un engagement fort de recrutements

Les parcours de formations et de reconversions (programme "Orange Perspectives") vont concerner seulement 500 personnes par an à l'échelle du groupe et ce sous réserve d'ouverture de postes dans les directions. Il faudrait donc plus de 40 ans pour reconvertir l'ensemble des métiers en décroissance !

En plus d'une réelle prise en compte de la charge de travail, la **CFDT** demande des recrutements à la hauteur chez Orange SA et une ré-internalisation des activités pérennes.

Et l'alternance ?

Ce n'est pas mieux ! La direction propose le minimum possible avec un taux de 5% d'alternants dans le groupe.

Pour la CFDT, ces jeunes sont l'avenir de l'entreprise, et Orange se doit d'avoir une politique plus ambitieuse afin de construire un vivier d'embauches pour l'entreprise de demain !

La **CFDT** déplore une **GEPP** qui se résume à faire partir les salariés d'Orange en TPS, en filiale ou en externe.

La **CFDT** rappelle avoir obtenu le démarrage de l'enquête triennale sur le stress et les conditions de travail pour le 2 décembre 2024.

RPS : Risques Psychosociaux.

Pour le moment la direction propose :


TPS 2025-2028 :

- Ouverture du dispositif de janvier 2025 à janvier 2029
- Rémunération : 70% pour le temps travaillé, 60% pour le temps libéré

ATTENTION : Pour la seule année 2025, la durée du TPS pourra être proratisée allant de 18 à 60 mois. Pour les entrées dans le dispositif sur la période 2026-2028, la durée sera obligatoirement de 60 mois complets.

TPS : Temps
Partiel Sénior

Mobilités et primes :

 Montants des primes selon le type de mobilité :

- Jusqu'à 15 000€ pour une reconversion vers un métier émergent ou à l'équilibre en filiale ;
- Entre 4 000€ et 10 000€ maximum pour les autres mobilités.

Dans le cadre du
programme
Orange
Perspectives

Dernières mesures obtenues :

- TPA (Temps Partiel Aidé) à partir de 57 ans et 55 ans pour les proches aidants ;
- Rachat de trimestres : prise en charge à 100% pour les 2 premiers puis 60% pour les 10 autres ;

TPA : Temps
Partiel Aidé

Le dispositif de rachat de trimestres est un dispositif légal qui permet de verser volontairement des cotisations pour faire en sorte que des périodes au cours desquelles un salarié n'a pas cotisé pour la retraite soient prises en compte dans le calcul de celle-ci.

Jusqu'à 12 trimestres peuvent ainsi être validés au total.

Cela concerne :

- Les trimestres correspondant aux années d'études supérieures ;
- Les années incomplètes pour les années cotisées pendant les périodes de travail de droit privé.

La **CFDT** alerte l'entreprise : il est nécessaire de penser à un meilleur rééquilibrage du budget de deux milliards d'euros de la GEPP. Nous ne pouvons imaginer que 90% de ce budget soit consacré exclusivement aux départs.

Une fois encore, la CFDT dit « OUI » au TPS, mais pas au détriment de ceux qui restent !

La CFDT sera exigeante lors des prochaines séances de négociations concernant les recrutements et les garanties pour le personnel qui restera dans l'entreprise.

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos militants CFDT locaux pour toutes questions.

FÉDÉRATION F3C - 47/49 Avenue Simon Bolivar -
75019 Paris

Suivez-nous sur les réseaux

